

SYNDICAT intercommunal POUR LA DESTRUCTION DES RÉSIDUS URBAINS

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 13 FEVRIER 2020

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le quatre février par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes

IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	10

L'an deux mille vingt, le treize février à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Présents

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie DE PORTES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Michel CECCONI, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT
Stéphane JEANNE, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du Pôle Secrétariat

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2020

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 10 heures.

En préambule, **le Président** demande aux élus leur accord pour retirer de l'ordre du jour le point de la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et de la remettre à l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu le 27 février prochain. Aujourd'hui, un certain nombre de points restent à valider avant la mise en place cette convention.

Monsieur MOLINA et monsieur MONNIER informent le Président de leur absence au prochain comité.

Le Président répond que les suppléants seront contactés et qu'un comité « suite non-quorum » est prévu la semaine suivante et souligne qu'il est conscient qu'en cette période, c'est très compliqué pour tous les élus.

Il fait remarquer qu'aucun délégué de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine n'étant présent, le secrétaire de séance est obligatoirement représentant de la Communauté Urbaine.

Monsieur Julien LORENZO, représentant la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation des procès-verbaux des comités du 11 décembre 2019 et du 27 décembre 2019
Compte rendu des actes administratifs du Président
Règlement portant sur l'utilisation d'un véhicule de service
Adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs
Budget primitif 2020
Tarifs 2020 pour l'incinération des déchets
Tarifs 2020 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération
Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DU 11 DECEMBRE 2019 ET DU 27 DECEMBRE 2019

Le Président demande aux élus s'ils ont des observations concernant ces deux procès-verbaux.

Monsieur MOLINA fait une remarque concernant la phrase indiquée dans le procès-verbal « précise

que, comptablement parlant, le SIVaTRU n'a jamais amorti sa chaine » et il signale que, lors de ce comité, il s'est simplement étonné que cela ne soit pas fait, mais qu'en aucun cas il ne signifiait que « comptablement cela n'a jamais été amorti ».

Le Président lui demande quelle est la bonne formulation.

Monsieur MOLINA indique que la bonne formulation est : « Monsieur MOLINA s'étonne que, comptablement parlant, le SIVaTRU n'ait pas amorti sa chaine ». Il ajoute qu'en comptabilité, il convient de remplir un compte « immobilisations en cours » et que même si la chaine n'est pas réceptionnée, elle est cependant amortie et il s'étonnait que cela n'ait pas été fait.

Le Président demande si c'est bien indiqué ainsi dans le compte rendu.

Monsieur MOLINA répond par la négative et répète qu'il est indiqué « précise que comptablement, le SIVaTRU n'a jamais amorti sa chaine ».

Le Président mentionne que le compte rendu sera rectifié en conséquence et affirme qu'il est important de tenir compte des remarques des élus à qui il est demandé leur avis sur ces écrits.

Sans autre observation, le comité syndical approuve à l'unanimité les procès-verbaux des comités du 11 décembre 2019 et du 27 décembre 2019.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation et ajoute que l'accompagnement mentionné dans la décision était nécessaire pour pallier l'absence d'un agent. Il précise que le montant total est d'environ 1 500 €.

Le comité syndical prend acte de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation.

REGLEMENT PORTANT SUR L'UTILISATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

Le Président présente le rapport et s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de questions, **le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement portant sur l'utilisation d'un véhicule de service.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Président présente le rapport et précise que pour l'année 2019, cela a coûté au syndicat la somme de 248 euros représentant la reliure de 407 feuillets pour les délibérations qui ont été prises.

Monsieur MOLINA demande si elles sont numérisées.

Le Président répond que c'est sans doute le cas, mais que cela n'empêche pas la reliure des actes.

Monsieur LE BEULZE précise que cette reliure, avec des papiers et de l'encre spécifiques, permet la conservation des documents.

Le Président ajoute que cette reliure est obligatoire. Il explique qu'il n'y a pas de frais d'entrée dans ce groupement de commande et qu'il suffit, pour le Syndicat, de s'y rallier pour bénéficier des tarifs groupés. Il ajoute que le montant ainsi obtenu sera peut-être inférieur au tarif payé en 2019.

Sans autre question, **Le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président présente le rapport et rappelle que le budget 2020 de la nouvelle entité a été construit avec la volonté de maintenir les tarifs 2019 tant pour l'incinération que pour le tri. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un budget contraint, mais que des surprises peuvent être constatées en cours d'année et que cela dépendra de la partie tri. Il signale que la principale question qui se pose aujourd'hui au syndicat, c'est le niveau d'investissement que celui-ci va être amené à apporter sur ce centre pour en assurer la sécurité, notamment le débit des pompes incendie et des hydrants. Il annonce que le bureau d'étude a été consulté et qu'il a été budgété 520 000 € de travaux potentiels. Il rappelle que ces questions avaient été réglées avec l'exploitant et son spécialiste interne lors du dernier comité du SIVaTRU. Il précise également que la participation des adhérents ne bouge pas.

Il demande aux élus s'ils ont des questions au sujet du budget.

Le Président répond à Monsieur MONNIER, lequel était absent à la dernière séance du comité syndical, que son questionnement concerne bien évidemment les excédents 2019, et explique que les résultats 2019 du SIDRU et du SIVaTRU n'ont pas été repris puisque le compte administratif n'était pas connu, entraînant l'impossibilité de faire une reprise anticipée des résultats. Il ajoute que ce problème sera donc réglé au moment de la publication du compte administratif.

Monsieur LE BEULZE précise que les résultats de clôture du SIVaTRU et SIDRU seront reversés aux Communautés d'Agglomération et Urbaine et ajoute que le syndicat est en attente d'une réponse de leur part au sujet de leur reversement au nouveau SIDRU.

Le Président annonce qu'il n'a eu aucun retour et ajoute que cela a été renvoyé dans les services. Il informe les élus qu'il a une réunion la semaine prochaine avec Monsieur Grouchko lors de laquelle ils évoqueront ce problème et qu'il aura pu téléphoner à Monsieur Pierre Fond auparavant.

Il ajoute que c'est un premier budget consolidé pour lequel beaucoup de travail a été réalisé, dans un délai contraint et avec des informations que le syndicat ne possédait pas toujours ; cependant, il pense que les informations sont fiables et explique que ce budget a été établi en collaboration avec Madame Legros. Il souligne que le questionnement et l'ambition du syndicat est de contrôler ces calculs au plus sûr d'ici à la fin de l'année et de pouvoir ensuite travailler, à terme, avec une meilleure visibilité afin que les tarifs tri et incinération soient meilleurs et moins compliqués que ceux appliqués aujourd'hui. Il précise qu'il fait référence au support de la dette toxique ancienne de façon à avoir un prix de traitement qui correspond vraiment aux performances de l'outil d'incinération et de tri.

Monsieur LE BEULZE ajoute que ce sera sur des modèles convergents, entre l'ancien système SIVaTRU d'un côté et SIDRU de l'autre.

Le Président le confirme.

En l'absence d'autres remarques, **Le Président** met la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2020.

TARIFS 2020 POUR L'INCINERATION DES DECHETS
--

Le Président présente le rapport.

Il explique que pour le SIDRU, la partie incinération est de 103 euros et que pour la Communauté Urbaine - quai de transfert de Guerville, le tarif est de 90 euros puisque le syndicat fait venir les tonnages sans supporter la dette toxique, mais en y ajoutant des frais administratifs. Il rappelle que les emprunts toxiques sont à la tonne entre 17 euros et 20 euros. Il fait remarquer que le prix est un peu plus élevé, puisqu'en enlevant 17 euros de 103 euros, le résultat n'est pas de 90 euros, mais il répète que, dans ces 90 euros, une partie concerne les frais administratifs que le syndicat fait payer. Il indique que c'est à la suite de l'arrêt du marché Valène qui prend fin à fin février, donc cette nouvelle prestation démarre au 1^{er} mars.

Concernant le tarif Ex-SIVaTRU et SITRU, il précise qu'il y avait une convention entre le SIVaTRU et le SIDRU et que le syndicat applique cette convention de façon à ce que les EPCI, pour les communes qui appartenaient au SIVaTRU, paient le même montant que si le SIVaTRU avait continué.

Au sujet du montant TAIS (ex-CYCLAMED), il fait remarquer que le volume est beaucoup plus faible.

Le Président s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de questions, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement des tarifs 2020 pour l'incinération des déchets.

TARIFS 2020 POUR LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DECHETS HORS INCINERATION

Le Président présente le rapport et précise qu'il s'agit de toute la partie tri sélectif.

Il fait observer que tous les tarifs de 2019 sont maintenus pour 2020 et estime cela normal, car cela faisait parti des conditions pour établir le budget, même s'il ajoute que cela a été un peu compliqué. Toutefois, il affirme que le SIDRU fera un certain nombre d'économies logiques à partir du moment où les deux syndicats seront rassemblés. Il fait cependant remarquer que l'amortissement de la chaîne de tri n'était pas prévu puisqu'il n'était pas dans le résultat et que ce montant a pu être absorbé, même si l'exercice a été difficile.

Monsieur LE BEULZE le confirme et ajoute que c'est en cela que les économies d'échelle ne sont plus visibles sur cette première année, car, en réalité, cette dépense de fonctionnement n'était pas comptabilisées alors qu'il convient de la financer aujourd'hui.

Monsieur MOLINA ajoute qu'il est à noter, auparavant, la présence de réserves dans le budget de l'ex-SIVaTRU.

Le Président répond par l'affirmative et ajoute que les réserves étaient auparavant utilisées pour maintenir les prix annuels à un niveau acceptable. Il explique que ces réserves n'étant plus reconstituées puisque des déficits étaient constatés tous les ans, la baisse était légitime.

Monsieur MOLINA indique qu'il parle des 500 000 euros de travaux.

Le Président est d'accord, mais précise que la réserve des excédents précédents était affectée pour maintenir le prix puisque, tous les ans, le déficit opérationnel était entre 150 et 250 000 euros. Il considère que c'est un choix qui n'a pas à être critiqué. Il estime qu'il va falloir « réécrire l'histoire » compte tenu de la modernisation à venir du centre de tri qui sera, à son avis, le gros sujet pour les deux EPCI, la Communauté Urbaine et la Communauté d'Agglomération, et, par conséquent, pour leur outil privilégié qui est maintenant le SIDRU. Il souligne qu'il y aura aussi d'autres gros sujets à traiter, tels que la partie gestion des fermentescibles et des biodéchets. Il fait observer que le tri est d'autant plus difficile, que le syndicat ne sait pas où il va et qu'il est d'accord pour évoquer l'année 2023, mais se demande quoi faire au vu du texte de loi sur la partie « toutes opérations recyclage ». Il pense que les éco soutiens pourraient se retourner contre le syndicat si les objectifs ne sont pas atteints d'ici à trois ans et estime qu'il y a peu de chance pour que ces objectifs soient complètement changés en 3 ans par une baisse des taux de captage.

Monsieur LE BEULZE signale que, pour les ex-communes du SIVaTRU, c'est un appel par douzièmes qui est réalisé avec un ajustement en fin d'exercice.

Le Président précise que cet appel est fait, non pas aux communes, mais à la Communauté Urbaine « au titre de ».

En l'absence d'autres remarques, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical adopte les tarifs 2020 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération.

QUESTIONS DIVERSES

Sans autres questions, la séance est levée à 10 heures 30.